

# En route pour Glasgow - La question de la neutralité carbone

27 Septembre 2021

Le **concept clé** de l'Accord de Paris pour que la température du globe converge vers 1.5°C dans la durée est celui de la **neutralité carbone**.

L'idée est que les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) doivent être compensées à l'échelle globale pour que le **solde net entre émissions et leur retrait soit nul**. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut plus rien émettre mais que toute émission doit avoir un retrait en contrepartie. C'est à cette condition, répétée dans le récent rapport du GIEC, que sera **limité le risque de divergence par rapport à une température qui se situerait de façon durable à 1.5°C** au-dessus de la moyenne préindustrielle.

Il existe des façons naturelles d'absorber le CO2 et les autres GES. La forêt et les océans sont des puits qui absorbent le carbone mais on constate qu'ils sont insuffisants pour faire face au volume émis en raison du développement économique. L'exemple islandais récent tend à le prouver. Jamais jusqu'à présent l'échelle de ces technologies n'a été satisfaisante.

**La neutralité carbone est conditionnée par la mise en œuvre de politiques convergentes au sein de chaque pays ou partie**. Chacun doit s'engager à adopter la stratégie la plus efficace pour s'assurer de la réalisation de la neutralité carbone globale.

Lors de l'Accord de Paris, en 2015, **chaque pays s'était engagé sur une trajectoire cohérente avec cette neutralité carbone**. Cet engagement est à revoir tous les cinq ans en fonction des progrès réalisés ou des manquements constatés.

C'est la mesure de cet engagement pays par pays qui est au cœur de la COP26 qui se réunira à Glasgow du 1er au 12 novembre (décalée d'un an en raison de la pandémie).

**Jusqu'à présent, la trajectoire suivie par les émissions ne se cale pas sur la bonne allure**.

Un rapport des Nations Unis publié à la fin septembre suggère que **le compte n'y est pas encore**. Selon les données disponibles, et en fonctions des engagements pris, les **émissions de GES augmenteraient de 16% entre 2010 et 2030**.

Pour converger vers la **trajectoire menant à une hausse de 1.5°C** au-dessus de la moyenne préindustrielle, **il faudrait une baisse de ces émissions de 45% entre 2010 et 2030**. Les pays sont loin du compte.

Dans le rapport de l'ONU, la trajectoire constatée mènerait vers une température de **2.7°C** au-dessus de la moyenne préindustrielle, bien éloigné de la valeur souhaitée de 1.5°C.

Les comportements ne sont pas homogènes et certains pays se comportent mieux que d'autres. **Cependant, l'objectif ne peut être que global**. Chacun doit faire les efforts nécessaires même si les autres prennent du retard. Mais il faudra que tout le monde converge.

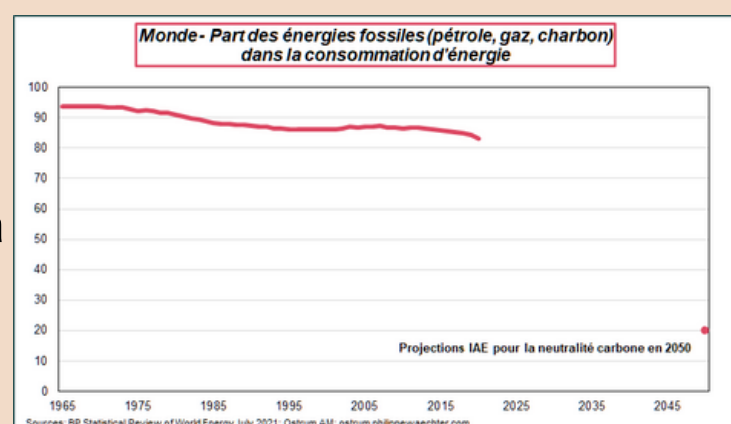
Cette question de la neutralité carbone met en exergue **l'opposition entre les tenants du techno-optimisme et les tenants de la décroissance pessimiste**.

**Pour les premiers**, l'idée est que **l'on trouvera toujours une solution aux problèmes posés**.

Soit le basculement des énergies fossiles vers les énergies renouvelables se fera plus vite qu'anticipé en raison de technologies nouvelles, soit parce que la technique de la séquestration de CO2 fera un bond en avant très rapidement. De la sorte, la technologie permettrait de faciliter la convergence et d'atterrir sur la bonne allure. Il y a implicitement l'idée que l'homme s'est toujours sorti des mauvaises passes. La technologie en serait.

Du côté des **décroissants pessimistes**, **le modèle de développement est trop conditionné à l'utilisation des énergies fossiles et à l'incapacité de sortir de cette situation**. Pour limiter le réchauffement de la température moyenne du globe, il faut réduire la production globale afin de contraindre les émissions de GES. L'insuffisance des technologies pour séquestrer le CO2 est un élément clé de cette réflexion qui semble d'un autre âge.

Au delà de ces postures, l'enjeu est la baisse de l'utilisation des énergies fossiles. Selon l'Agence Internationale de l'Energie, **il faudrait, pour réaliser la neutralité carbone que la consommation des énergies fossiles tombe à 20% de la consommation en 2050**. En 2020, selon les chiffres de BP, la consommation d'énergies fossiles représentait 83% de la consommation totale d'énergie. L'histoire montre que la décreue dans l'utilisation des énergies fossiles est très lente. En 1965, la part était de 94%. Il aura fallu 55 années pour que celle ci se réduise de 10%.



Dans le rapport de l'IAE, il est indiqué que **90 % de l'électricité devra, en 2050** lors de l'atteinte de la neutralité carbone, **être d'origine renouvelable** dont 70% pour le solaire et l'éolien, le reste étant d'origine nucléaire. C'est une rupture profonde et durable par rapport à la dynamique issue de la révolution industrielle.

Il est encore indiqué dans ce rapport que **la technologie qui permettra d'atteindre ces objectifs mais aussi celle qui permettra d'absorber le carbone et de la séquestrer n'existent pas encore**. Outre la question du stockage se pose celle de la taille des installations génératrices d'énergie. Le solaire et l'éolien occupent une surface considérable bien supérieure à celle des énergies fossiles pour un rendement énergétique plus faible. Il faut donc investir massivement pour que ces technologies se transforment et gagnent en performance. Les investissements massifs ont été insuffisant depuis le rapport Stern d'octobre 2006. Plus on tarde, plus le coût associé est fort.

**L'allocation de ressources doit rapidement être bousculée si l'objectif global est celui de la neutralité carbone**. Il faut agir rapidement, bousculer l'économie pour que cette neutralité carbone devienne tangible. Elle ne l'est pas encore. Il faut une mise en œuvre rapide et des investissements considérables du secteur privé et du secteur public. Nous n'avons plus le temps d'en reporter l'exécution.

**La neutralité carbone est un concept clé pour la stabilisation du climat. Mais pour qu'il se matérialise il faut que les gouvernements s'engagent réellement sur ce chemin, ce qui n'est pas le cas, et que les investissements et les innovations deviennent réalité, on en est encore loin.**

**2050 est une échéance proche et les manifestations du changement climatique sont déjà nettement perceptibles. L'opportunité est à Glasgow pour changer de tempo.**

**Philippe Waechter**

Chef économiste chez Ostrum AM

A lire en détail sur mon blog  
[ostrum.philippewaechter.com](http://ostrum.philippewaechter.com)

# Mentions Légales

## Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l’autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu’elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d’une information contenue dans ce document, ni de l’utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d’un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l’auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu’elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

## Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d’information aux prestataires de services d’investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l’exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d’investissement de s’assurer que l’offre ou la vente de titres de fonds d’investissement ou de services d’investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l’Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, SwitzerlandSàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d’un ensemble divers d’entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu’elles proposent et les produits qu’elles gèrent ne s’adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l’exactitude, l’adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d’achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d’investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d’investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l’auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.